Certifié conforme
à l'original

"VENTECH"

Société anonyme au capital de 2 000 000 F
à Directoire et à Conseil de Surveillance

Siège social : PARIS (75007)
48 bis rue Fabert

RCS PARIS B 410 316 699
973 793

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

15 MAI 2001
78736

N° de dépôt :

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 9 FEVRIER 2001

PROCES-VERBAL

L'An deux mille un, le 9 février à 17 heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean DUHAU, Président,
- Monsieur Yves ROUCAUD, Vice-Président,
- La FINANCIERE NATEXIS BANQUES POPULAIRES, représentée par Monsieur Jean de SEVERAC,
- Monsieur François BERNARDEAU.

La séance est présidée par Monsieur Jean DUHAU, Président.

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et du rapport établi par le Directoire sur sa gestion au cours de cet exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil constate que ces comptes et ce rapport n'appellent aucune observation particulière de sa part et qu'ils peuvent être soumis en l'état aux actionnaires.

Le Conseil arrête ensuite les termes de son propre rapport qui sera présenté à la prochaine assemblée générale.

Il approuve également les projets de résolutions proposés par le Directoire.

SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DU 4ème TRIMESTRE 2000

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance qu'il convient d'examiner le rapport du Directoire sur le 4ème trimestre de l'exercice 2000 établi par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L225-68 du code de commerce.

Le Président du Conseil de Surveillance dépose sur le bureau le rapport du Directoire.

DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance nomme en qualité de nouveaux membres du Directoire pour la durée prévue à l'article 13 des statuts de 6 ans sauf renouvellement, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007 :

- Monsieur Andréas GALL
 Demeurant à VERSAILLES (78000) – 19, Rue des Réservoirs

- Monsieur Eric HUET
 Demeurant à ARBONNE-LA-FORET (77630) – 57, Rue de Barbizon

ce qui porte à quatre le nombre de membres du Directoire.

Les membres ainsi nommés entrent à l'instant en séance et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

Chacun d'eux déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur général unique ou président du conseil d'administration de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 13 des statuts.

En tant que de besoin, le Conseil de Surveillance confirme que les nominations sont sans incidence sur les contrats de travail dont sont titulaires Messieurs GALL et HUET.

Les membres du Directoire rappellent que le Directoire ne peut consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil de Surveillance.

*

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membre du Conseil de Surveillance.

Jean DUHAU
Président

Yves ROUCAUD

FINANCIERE NATEXIS BANQUES POPULAIRES
représentée par Jean de SEVERAC

François BERNARDEAU

Andréas GALL
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »

Eric HUET
« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire »